

## ALCHIMIE

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et de  
Commissariat aux Comptes  
29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre

**ALCHIMIE**  
Société anonyme  
33, rue Lafayette  
75009 Paris

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Alchimie,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Alchimie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés qui présente le report de la date de remboursement du compte courant d'associé sous-tendant le principe de continuité d'exploitation.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 5.1 « Ecart d'acquisition et tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les tests sont réalisés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou du groupe d'UGT à laquelle l'actif se rapporte. Si le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs, et est comptabilisée dans le compte de résultat. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer que la note de l'annexe donne une information appropriée.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le commissaire aux comptes

Le 25 avril 2024, à Neuilly-sur-Seine

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby

Associé

**COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2023**

**État de la situation financière consolidée**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/23</b>	<b>31/12/22</b>
<b>Actif non courant</b>			
Goodwill	5.1	793	1 057
Autes immobilisations incorporelles	5.2	2 032	2 610
Immobilisations corporelles	5.3	64	142
Droits d'utilisation	5.4	238	486
Autres actifs financiers non courants	5.5	213	190
<b>Total actif non courant</b>		<b>3 341</b>	<b>4 485</b>
<b>Actif courant</b>			
Créances clients et autres débiteurs	5.6	2 061	3 475
Créances fiscales et sociales courantes	5.7	1 571	1 604
Autres actifs courants	5.8	198	259
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	5 346	6 403
<b>Total actif courant</b>		<b>9 176</b>	<b>11 740</b>
<b>Actifs destinés à être cédés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 517</b>	<b>16 225</b>
<i>En milliers d'euros</i>			
		<b>31/12/23</b>	<b>31/12/22</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	5.10	4 451	4 415
Primes liées au capital		11 572	11 609
Autres éléments du résultat global		95	164
Réserves		(17 161)	(16 511)
Résultat		(1 865)	(701)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>(2 908)</b>	<b>(1 024)</b>
<b>Dettes non courantes</b>			
Avantages du personnel	5.14	145	190
Dettes financières non courantes	5.13	-	6 427
Dettes locatives non courantes	5.13	124	253
Provisions	5.12	131	254
<b>Total dettes non courantes</b>		<b>401</b>	<b>7 125</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Dettes financières courantes	5.13	6 742	798
Dettes locatives courantes	5.13	132	635
Dettes fournisseurs	5.15	6 710	6 869
Dettes fiscales et sociales courantes	5.16	1 297	1 617
Autres passifs courants	5.16	142	205
<b>Total dettes courantes</b>		<b>15 024</b>	<b>10 124</b>
<b>Passifs destinés à être cédés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 517</b>	<b>16 225</b>

## Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2023 (12 mois)	2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1	11 329	22 070
Coût des ventes	6.2	(4 441)	(8 844)
<b>Marge brute</b>		<b>6 889</b>	<b>13 226</b>
Frais technologiques et développement	6.2	(3 282)	(4 436)
Frais de marketing et vente	6.2	(1 469)	(2 833)
Frais généraux et administratifs	6.3	(3 562)	(5 946)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(1 425)</b>	<b>11</b>
Coût de l'endettement financier net	6.4	(325)	(426)
Produits financiers	6.4	187	120
Charges financières	6.4	(73)	(341)
<b>Résultat financier</b>		<b>(211)</b>	<b>(648)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(1 636)</b>	<b>(637)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	6.5	(229)	(64)
<b>Résultat net d'impôt</b>		<b>(1 865)</b>	<b>(701)</b>
<b>Résultat des participations ne conférant pas le contrôle</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>(1 865)</b>	<b>(701)</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>(0,42)</b>	<b>(0,16)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>(0,42)</b>	<b>(0,16)</b>

## État du Résultat Global consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	2023 (12 mois)	2022 (12 mois)
<b>RESULTAT NET D'IMPÔT</b>	<b>(1 865)</b>	<b>(701)</b>
Ecart de conversion	(75)	294
<b>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat</b>	<b>(75)</b>	<b>294</b>
Ecarts actuariels sur engagements envers le personnel net	(7)	95
Variation de juste valeur sur les titres IFRS 9 - Net des impôts différés	13	-
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat</b>	<b>6</b>	<b>95</b>
<b>TOTAL RESULTAT GLOBAL</b>	<b>(1 934)</b>	<b>(312)</b>
<b>Dont part du groupe</b>	<b>(1 934)</b>	<b>(312)</b>

Les instruments de capitaux par OCl concernent les titres non consolidés détenus par la Société dans la société The Artist Academy, valorisés à la juste valeur.

### Variation des capitaux propres consolidés

	Capital		Primes et réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Autres résultats	Résultat	Total - Part du Groupe
	En actions	En K€						
<b>Au 31 Décembre 2021</b>	<b>4 402 822</b>	<b>4 403</b>	<b>4 026</b>	<b>(1)</b>	<b>(252)</b>	<b>27</b>	<b>(9 038)</b>	<b>(835)</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	(9 038)	-	-	-	9 038	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(701)	(701)
Ecart de conversion	-	-	-	-	294	-	-	294
Ecart actuariels sur engagements envers le personnel	-	-	-	-	-	95	-	95
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	<b>294</b>	<b>95</b>	-	<b>389</b>
Diminution de la prime d'émission / augmentation de capital (1)	12 000	12	(12)	-	-	-	-	-
Palements fondés en actions	-	-	-	158	-	-	-	158
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	(35)	-	-	-	(35)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>4 414 822</b>	<b>4 415</b>	<b>(5 024)</b>	<b>122</b>	<b>42</b>	<b>122</b>	<b>(701)</b>	<b>(1 024)</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	(701)	-	-	-	701	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 865)	(1 865)
Instruments financiers : variations de juste valeur	-	-	-	-	-	13	-	13
Ecart de conversion	-	-	-	-	(75)	-	-	(75)
Ecart actuariels sur engagements envers le personnel	-	-	-	-	-	(7)	-	(7)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	<b>(75)</b>	<b>6</b>	-	<b>(69)</b>
Diminution de la prime d'émission / augmentation de capital (1)	36 500	37	(37)	-	-	-	-	-
Palements fondés en actions	-	-	-	79	-	-	-	79
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	(8)	-	-	-	(8)
Impôts différés	-	-	(21)	-	-	-	-	(21)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>4 451 322</b>	<b>4 452</b>	<b>(5 782)</b>	<b>193</b>	<b>(33)</b>	<b>128</b>	<b>(1 865)</b>	<b>(2 908)</b>

(1) L'augmentation de capital a été effectuée par incorporation de réserve

Les opérations sur le capital de la Société sont présentées en note 5.10.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
<b>Résultat net total des sociétés consolidées</b>		<b>(1 865)</b>	<b>(701)</b>
Elimination des amortissements et provisions		1 577	3 147
Elimination Plus ou moins-values de cession		(10)	-
Elim. de la charge (produit) d'impôt	6.5	229	64
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		49	157
Elimination des charges d'intérêts	6.4	325	426
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>		<b>305</b>	<b>3 094</b>
Variation des créances et dettes fiscales		7	(303)
Variation des créances clients liées à l'activité	5.6-5.7	1 685	2 510
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	5.15-5.16	(1 018)	(2 677)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>978</b>	<b>2 624</b>
Acquisition d'immobilisations	5.2-5.3-5.4	(675)	(854)
Cession d'immobilisations		14	-
Prêts et avances consentis		(31)	(9)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>(692)</b>	<b>(863)</b>
Diminution prime d'émission		-	-
Emissions d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts	5.13	(798)	(1 597)
Remboursement des dettes locatives	5.13	(528)	(725)
Intérêts payés		(10)	(50)
Cession (acq.) nette actions propres		(8)	(35)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>(1 345)</b>	<b>(2 406)</b>
Incidence variation taux de change		1	(13)
<b>Variation nette de la trésorerie de l'exercice</b>		<b>(1 057)</b>	<b>(658)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>6 403</b>	<b>7 061</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>5 346</b>	<b>6 403</b>
<b>Décomposition de la trésorerie nette :</b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Equivalents de Trésorerie		118	118
Soldes de banques et caisses		5 228	6 285
<b>Trésorerie nette</b>		<b>5 346</b>	<b>6 403</b>

## Notes aux états financiers consolidés

*(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes annexes sont exprimés en milliers d'euros)*

### NOTE 1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES FAITS MARQUANTS

#### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Depuis le 24 janvier 2024, le siège social de la Société est situé au 33 rue la Fayette 75009 Paris (France).

La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 919 904 RCS de Paris.

Les comptes individuels et consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 avril 2024 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 7 juin 2024.

#### 1.2 Faits marquants de l'exercice 2023

Il est rappelé qu'Alchimie est une channel factory permettant aux marques, médias et entreprises de créer, concevoir et animer leurs propres chaînes de vidéo thématiques et de streamer leurs contenus vidéo. Alchimie propose aussi 42VideoBricks, l'accès en SaaS aux briques technologiques (via API) d'exploitation des fonctions vidéo et streaming. Alchimie dispose d'un catalogue de contenus Vidéo établi auprès de plus de 300 partenaires prestigieux (Arte, France TV distribution, ZDF Entreprises ou encore Zed).

##### 1.2.1 Poursuite de la diversification des offres commerciales

La réorientation stratégique opérée par la Société en vue de commercialiser de nouvelles offres SaaS et VPaaS, *videowall* et *42videobricks*, a connu un démarrage plus lent qu'attendu.

Au cours du premier semestre, Alchimie a mis en œuvre sa stratégie visant à capitaliser sur son expertise Tech en proposant aux entreprises un panel de fonctionnalités de sa plateforme de streaming vidéo via deux offres distinctes :

**videowall**, offrant aux entreprises la possibilité de disposer d'un outil leur permettant d'améliorer l'impact de leur communication et leur image grâce à une seule et unique plateforme de streaming vidéo. Il s'agit d'une solution tout-en-un, bénéficiant de l'expertise d'Alchimie (stockage des vidéos, encodage des flux, éditorialisation des contenus, diffusion multi-terminaux, etc.), destinée à répondre aux besoins des métiers (Marketing, Ventes, Communication, RH, RSE) ou auprès des différentes parties prenantes externes. Les sociétés peuvent ainsi diffuser leurs contenus de façon sécurisée.

et **42videobricks**, dédiée aux entreprises et aux professionnels souhaitant enrichir leurs applications de fonctionnalités vidéo et de streaming. Cette solution agile permet aux développeurs ou partenaires de se libérer des complexités techniques avec l'intégration de fonctionnalités de streaming vidéo à leur environnement sans investissements additionnels dans de nouvelles infrastructures dédiées ou de licences de logiciels. Cette plateforme technologique s'adresse principalement aux acteurs de l'e-commerce, aux chaînes de franchises, aux professionnels de la communication commerciale, institutionnelle ou RH ainsi qu'aux partenaires intégrateurs cherchant une solution de streaming vidéo pour leurs clients.

Ces deux offres couvrent l'intégralité des besoins vidéo des entreprises et permettent aussi l'accès à plusieurs centaines d'heures de contenus vidéo du catalogue d'Alchimie.

Au second semestre 2023, Alchimie a déployé commercialement ses nouvelles offres avec l'objectif de monétiser davantage ses actifs techniques. La Société entend accélérer la commercialisation de la plateforme 42videobricks afin de réaliser de premiers résultats significatifs en 2024.

La Société a continué de renforcer ses équipes commerciales pour vendre ses solutions SaaS et VPaaS au niveau européen, notamment en France, en Espagne et en Allemagne. Par ailleurs, Alchimie a investi dans plusieurs campagnes de communication afin de faire connaître ses offres et dynamiser leur lancement.

### 1.2.2 Remboursements du compte courant d'associé

Le 24 novembre 2020, il a été conclu une convention d'avance en compte-courant d'associé avec HLD Europe pour un montant de 7 983 780,58 euros, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5% jusqu'à l'échéance (4 ans). Un remboursement d'au moins 10% hors intérêts est prévu à chaque date d'anniversaire. Le remboursement prévu au mois de novembre 2023 a été effectué pour 798 milliers d'euros.

A fin décembre 2023, le capital restant dû de ce compte courant s'établit à hauteur de 5 589 milliers d'euros et les intérêts courus à hauteur de 1 154 milliers d'euros.

Ce compte courant devait faire l'objet d'un remboursement intégral (y compris intérêts courus) en novembre 2024. Compte tenu des investissements nécessaires pour déployer les nouvelles offres, la société a obtenu l'accord de l'actionnaire HLDE de ne pas rembourser l'intégralité de ce compte courant à sa maturité (i.e. en novembre 2024). Les parties ont initié des discussions pour un report de la maturité de tout ou partie du compte courant d'au moins 12 mois ou pour la conversion de tout ou partie du compte courant en capital (cf. §. Événements postérieurs à la clôture).

### 1.3 Événements postérieurs à la clôture

#### Attribution gratuite d'actions

Le 18 avril 2024 le Conseil d'Administration a constaté l'expiration définitive de la période d'acquisition définitive de 45 500 actions gratuitement attribuées le 3 avril 2023 et les a livrées à leurs bénéficiaires par prélèvement d'une somme de 45 500 euros sur le poste « Prime d'émission », résultant en une augmentation de capital de 45 500 euros par émission de 45 500 actions nouvelles.

#### Prolongation de l'échéance du compte courant d'actionnaire HLDE.

A fin décembre 2023, le capital restant dû de ce compte courant s'établit à hauteur de 5 589 milliers d'euros et les intérêts courus à hauteur de 1 154 milliers d'euros.

Ce compte courant devait faire l'objet d'un remboursement intégral (y compris intérêts courus) en novembre 2024

Compte tenu des investissements nécessaires pour déployer les nouvelles offres, la société a obtenu l'accord de l'actionnaire HLDE de ne pas rembourser l'intégralité de ce compte courant à sa maturité (i.e. en novembre 2024). Pour ne pas placer la société en situation de défaut et l'empêcher de continuer ses activités, les parties ont initié des discussions pour un report de la maturité de tout ou partie du compte courant d'au moins 12 mois ou pour la conversion de tout ou partie du compte courant en capital.

## NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

### 2.1 Base de préparation des comptes

#### Comparabilité des états financiers

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 du Groupe reprennent ainsi en comparatifs les comptes consolidés 2022 du groupe.

#### Méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2023 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2022, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union Européenne applicables de façon obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes en vigueur au 31 décembre 2023, à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

#### **Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Les normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif ou sont non applicables. Il s'agit principalement de :

› l'amendement IAS 1, Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables ; et mise à jour Guide d'application pratique de la matérialité « *IFRS Practice Statement 2 : Making Materiality Judgements* », adopté en mars 2022 par l'UE ;

› l'amendement IAS 8, Définition d'une estimation comptable, adopté en mars 2022 par l'UE ;

› l'amendement IAS 12, Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction, adopté en août 2022 par l'UE ;

› l'amendement IFRS 17 - Contrats d'assurance qui précise les principes relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance, norme en remplacement de la norme IFRS 4- Contrats d'assurance ;

› l'amendement IAS 12 « Pilier 2 », adopté en novembre 2023 par l'UE, qui introduit une exception temporaire à la comptabilisation des ID associés à cette imposition complémentaire.

#### **Normes, amendements et interprétations dont l'application est non obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais pouvant être anticipés**

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés

par l'IASB, qui entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ils concernent :

› l'amendement IFRS 16, dettes sur obligation locative dans une opération de cession et de lease-back, publié par l'UE en novembre 2023 ;

› l'amendements IAS 1, Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant, et dettes non courantes comprenant des covenants, adopté par l'UE en décembre 2023 ;

› l'amendement IAS 7 et IFRS 7, Présentation des états financiers - affacturage inversé - accords de financement des dettes fournisseurs, adopté par l'IASB en mai 2023, et adoption en cours par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes.

## 2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction a recours à des estimations et des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables IFRS. Ces jugements et/ou estimations ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation (cf. § Continuité d'exploitation) et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact de ces changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période, ou sur les périodes ultérieures affectées.

Les jugements, les estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Ecart d'acquisition (note 5.1) ;
- Activation des frais de développement (note 5.2).
- Les redevances de droits d'auteurs

Les hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

### Continuité d'exploitation

À la date de la clôture des comptes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

Pour 2024, les objectifs prennent en compte une décroissance des revenus issus des bases d'abonnés des services dont la promotion a été stoppée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et une diversification des sources de revenus par la commercialisation de la plateforme technologique vidéo et des catalogues de contenus auprès d'entreprises.

La société considère être en mesure d'adapter sa structure en fonction des résultats commerciaux de cette diversification.

A la date de la clôture de ses comptes consolidés, fort d'une trésorerie de 5,3 millions d'euros et du soutien

de son actionnaire de référence (cf. § 1.3 Evénements postérieurs à la clôture) du fait du report de l'échéance de remboursement de l'intégralité du compte courant à sa maturité (i.e. en novembre 2024), le Groupe considère ne pas s'exposer à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois, et les comptes consolidés sont donc arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

### NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 10, États financiers consolidés. Cette norme présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

Au 31 décembre 2023, le Groupe est constitué des entités ci-dessous, consolidées par intégration globale :

31/12/2023				
<i>Dénomination</i>	<i>Pays</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>% d'intérêt</i>	<i>Méthode d'intégration</i>
<b>SOCIETE MERE</b>				
Alchimie SA	France			
<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b>				
Alchimie GmbH	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie Plus	Espagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie U.K.	Angleterre	100%	100%	Intégration globale
Alchimie INC	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale

31/12/2022				
<i>Dénomination</i>	<i>Pays</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>% d'intérêt</i>	<i>Méthode d'intégration</i>
<b>SOCIETE MERE</b>				
Alchimie SA	France			
<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b>				
Alchimie Rights (1)	France	100%	100%	Intégration globale
Alchimie GmbH	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie Plus	Espagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie U.K.	Angleterre	100%	100%	Intégration globale
Alchimie INC	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale

(1) Alchimie Rights a été absorbé par Alchimie SA en date du 01/01/2023

Les états financiers des filiales hors zone euros sont établis dans une devise fonctionnelle locale et sont convertis en euros :

- Aux taux de change en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;

- Aux taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou aux taux de change moyens durant la période si ce taux de change est proche des taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ».

#### NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

##### Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle doit être organisée selon des secteurs opérationnels pour lesquels les résultats sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin d'évaluer leurs performances et de prendre des décisions quant aux ressources à leur affecter. Elle doit être le reflet du *reporting* interne à destination du principal décideur opérationnel.

Le Groupe tire ses produits de deux principaux secteurs d'activités : « Vidéo » et « Legacy ». Le *reporting* interne du Groupe à destination du principal décideur opérationnel, le Conseil d'Administration de la Société, est structuré autour de ces activités qui constituent les 2 secteurs opérationnels du Groupe.

##### Secteur Vidéo

Le secteur Vidéo est composé essentiellement de services de streaming vidéo facturés à l'abonnement. Les services permettent au client d'accéder à un catalogue de programmes de vidéos à la demande et/ou de chaînes linéaires, en illimité, constituant une seule obligation de prestation remplie progressivement, le client recevant et consommant simultanément les avantages procurés par la prestation du Groupe à chaque instant du service. Dans sa relation avec le partenaire, le Groupe agit en tant que principal vis-à-vis du client final, étant responsable du contenu, de l'activation de l'abonnement du client final et de la fixation du prix de vente. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus de cette activité pour leur valeur brute, et les différentes commissions de distribution, facturations, afférentes en charges au prorata temporis de la durée de l'abonnement.

Les sociétés créées en 2021, Alchimie Inc. aux US et Alchimie Plus en Espagne sont exclusivement dédiées à l'activité vidéo.

Alchimie Inc. est la société qui a acquis le fonds de commerce de la société TV4 Entertainment en 2021.

##### Secteur Legacy

L'activité Legacy de la Société se décompose en deux sous-activités distinctes les unes des autres, suivies elles-mêmes par zones géographiques :

- L'activité de Personnalisation du Mobile (Mobile Content)
- L'activité Services aux entreprises (B2B)

*L'activité B2B en Allemagne tire ses revenus de la monétisation d'audiences pour les médias (jeux concours principalement), de vente de tickets de matchs de football par l'intermédiaire de numéros audio téléphoniques surtaxés activité qui a été stoppé au premier trimestre 2023 et la rémanence de quelques services de personnalisation du mobile : Ces activités sont exploitées par Alchimie GmbH. (anciennement dénommée Cellfish GmbH). Ces activités sont un support aux perspectives commerciales et de développement des services Vidéo.*

Dans sa relation avec ses partenaires, le Groupe agit en tant qu'agent vis-à-vis du client final, n'étant pas responsable de la prestation principale promise. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus

de cette activité pour leur valeur nette en intégrant les seules commissions afférentes directement en revenus.

Pour les quelques services de personnalisation du mobile, Alchimie GmbH agit en tant que principal vis-à-vis du client final. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus de cette activité pour leur valeur brute, et les différentes commissions de distribution, facturations, afférentes en charges au prorata temporis de la durée de l'abonnement.

*L'activité B2B en France avec principalement un contrat avec l'opérateur Orange* : Alchimie fournit à Orange un service clé en main hybride contenant à la fois des sonneries, fonds d'écrans, des applications et de la Vidéo depuis juillet 2019. Cette activité est actuellement répartie entre les 2 segments opérationnels Legacy et Vidéo. Comme anticipé, le service a été arrêté par Orange le 31 janvier 2023.

En l'absence d'investissements, l'activité Legacy est amenée à décroître graduellement au cours des prochaines années.

Le Groupe utilise les indicateurs suivants comme principaux indicateurs de sa performance opérationnelle :

Par secteur opérationnel (12 mois) <i>En milliers d'euros</i>	2023			2022		
	VIDEO	LEGACY	TOTAL	VIDEO	LEGACY	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 417</b>	<b>912</b>	<b>11 329</b>	<b>20 139</b>	<b>1 931</b>	<b>22 070</b>
<i>Coût des ventes</i>	<i>-4 197</i>	<i>- 244</i>	<i>-4 441</i>	<i>-8 472</i>	<i>- 372</i>	<i>-8 844</i>
<b>Marge brute</b>	<b>6 221</b>	<b>668</b>	<b>6 889</b>	<b>11 667</b>	<b>1 559</b>	<b>13 226</b>
<i>% Marge Brute / Chiffre d'affaires</i>	<i>60%</i>	<i>73%</i>	<i>61%</i>	<i>58%</i>	<i>81%</i>	<i>60%</i>
Frais technologiques et développement	-3 219	-63	<b>-3 282</b>	-4 340	-97	<b>-4 436</b>
Frais de marketing et vente	-1 428	-42	<b>-1 469</b>	-2 763	-70	<b>-2 833</b>
Frais généraux et administratifs	-3 471	-91	<b>-3 562</b>	-5 009	-937	<b>-5 946</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1 897</b>	<b>472</b>	<b>-1 425</b>	<b>-444</b>	<b>455</b>	<b>11</b>
Dotations nettes aux amortissements	-1 750	-1	<b>-1 751</b>	-2 233	-817	<b>-3 050</b>
<b>EBITDA (*)</b>	<b>-146</b>	<b>473</b>	<b>326</b>	<b>1 789</b>	<b>1 272</b>	<b>3 061</b>

(\*) L'EBITDA "Earning Before Interest, Depreciation and Amortization" est le résultat avant résultat financier, impôt, amortissements et dépréciations des actifs immobilisés.

Les frais généraux sont affectés au secteur opérationnel concerné lorsqu'ils sont identifiables et répartis à 97 % sur le secteur Video et à 3 % sur le secteur Legacy lorsqu'ils ne le sont pas ; pour rappel le secteur Legacy en 2022 inclus une dépréciation de goodwill pour 814 milliers d'euros.

La répartition par zone géographique de l'activité est effectuée à partir de l'origine du client pour les revenus et se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
France	4 590	11 609
Allemagne	4 089	5 494
Angleterre	546	974
Autriche	616	1 046
Espagne	757	2 011
Etats-Unis	723	915
Autres	8	21
<b>TOTAL chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>11 330</b>	<b>22 070</b>

Les actifs non courants alloués par secteur d'activité sont les suivants :

- Ecart d'acquisition (valeur nette de 793 milliers d'euros au 31 décembre 2023) alloué au secteur Legacy pour 547 milliers d'euros (cf. note 5.1) et une valeur de 247 milliers d'euros alloué au secteur Vidéo concernant l'activité vidéo aux Etats-Unis.
- Coûts de développements capitalisés (valeur nette de 2 028 milliers d'euros au 31 décembre 2023) alloués intégralement au secteur Vidéo (cf. note 5.2)
- Les droits d'utilisations se décomposent principalement par les contrats de location (bail commercial, contrat de location de serveurs informatiques, et de locations de voitures de fonction en France et en Allemagne).

La répartition par zone géographique des actifs non courants au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Etats-Unis</b>	<b>TOTAL</b>
Goodwill	547	-	247	<b>793</b>
Autres Immobilisations incorporelles	2 028	4	-	<b>2 032</b>
Immobilisations corporelles	51	13	-	<b>64</b>
Actifs au titre de droits d'utilisation	88	151	-	<b>238</b>
<b>TOTAL actifs non courant par zone géographique</b>	<b>2 713</b>	<b>168</b>	<b>247</b>	<b>3 128</b>

## NOTE 5 DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

### 5.1 Écarts d'acquisition et tests de dépréciation

#### Méthodes comptables

L'écart d'acquisition constitue la différence entre la contrepartie transférée, la JV de la QP antérieurement détenue, les NCI moins la JV des actifs et passifs. Les NCI étant valorisés soit en JV soit en QP des actifs et passifs (choix transaction par transaction).

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Toutes les pertes de valeur sont déduites du résultat net de l'exercice et réparties entre la société mère et les participations ne donnant pas le contrôle.

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT, définies comme le plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests sont réalisés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie ou groupe d'UGT, à laquelle l'actif se rapporte. Si le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs, et est comptabilisée dans le compte de résultat.

### Recours aux estimations et jugements

Un certain nombre d'estimations est formulé afin de déterminer la valeur recouvrable de l'UGT, définie comme le plus haut de la valeur de réalisation nette de frais et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée comme étant la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur des hypothèses économiques déterminées par la direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux du budget 2024 et du plan d'affaires, établis sur une période de 3 années ;
- au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuel reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché.

Le Groupe analyse son activité autour de deux secteurs opérationnels, auxquels sont rattachés les écarts d'acquisition. Chaque secteur opérationnel est composé de plusieurs UGT.

L'évolution de l'écart d'acquisition depuis le 31 décembre 2022 se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentations	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2023
Ecarts d'acquisition bruts	2 198	-	-	(24)	2 174
Dépréciations	(1 141)	(251)	-	12	(1 380)
<b>TOTAL écarts d'acquisition nets</b>	<b>1 057</b>	<b>(251)</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>	<b>793</b>

Une dépréciation a été constatée lors du premier semestre 2023 pour 251 milliers d'euros sur l'activité vidéo US du fait de l'arrêt du contrat de co-édition envisagée à cette date. A la date d'arrêté des comptes, ce contrat est en cours de négociation pour une reconduction.

Au 31 décembre 2023, les principales hypothèses financières utilisées par le Groupe pour tester les écarts d'acquisition des activités Legacy et Vidéo US valorisés respectivement à 547 et 247 milliers d'euros sont :

-un Coût moyen pondéré du capital net (« CMPC ») de 15,23% appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.

- l'absence de croissance sur les flux de trésorerie à long terme.

## 5.2 Autres immobilisations incorporelles

### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les marques
- Les licences de logiciels
- Les frais de développement (comptabilisés en avances et acomptes sur immobilisations incorporelles pendant la phase de développement et en logiciels une fois la phase de développement achevée)

Les marques, d'une durée de vie non déterminée, ne font pas l'objet d'amortissement, mais de tests de dépréciation annuels.

Le coût d'acquisition des licences de logiciels est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation.

Conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement aillent à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- Le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement » en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée :

- Logiciel acquis : 1 à 2 ans
- Logiciel développé en interne : 3 à 4 ans
- Relations clientèle (base d'abonnés acquise TV4E): 1,5 ans

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours de l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Marques	2	-	-	-		2
Logiciels, Concessions, brevets & droits similaires	5 163	609	-	19	-	5 792
Relations clientèle	242	-	-	-	(8)	233
Avances et acomptes s/imm. incorp.	75	-	-	(19)	-	55
<b>Total immobilisations incorporelles brut</b>	<b>5 481</b>	<b>609</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>6 082</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
Marques	-	-	-	-	-	-
Logiciels, Concessions, brevets & droits similaires	(2 629)	(1 187)	-	-	-	(3 817)
Relations clientèle	(242)	-	-	-	8	(233)
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(2 871)</b>	<b>(1 187)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>(4 050)</b>
<b>TOTAL immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 610</b>	<b>(578)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>2 032</b>

Au sein de la catégorie des Logiciels sont capitalisés les projets de développement des fonctionnalités de la plateforme liés à l'infrastructure technique vidéo. Ces développements permettent l'autonomie des utilisateurs de la solution (co-éditeurs des services et entreprises), de la solution 42videobricks et Videowall.

Ces projets ont été capitalisés en accord avec les normes IFRS dans la mesure où ils répondent aux critères de capitalisation définis par IAS 38.57. Au 31 décembre 2023, les frais de développement capitalisés s'élèvent à un montant brut de 5 710 milliers d'euros, pour des amortissements cumulés de 3 740 milliers d'euros.

Pour chacun des exercices présentés, le Groupe n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur pour l'UGT Vidéo et n'a pas procédé à un test de dépréciation.

### 5.3 Immobilisations corporelles

#### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisées comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- Agencements : 10 ans
- Travaux, gros œuvre : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans
- Meubles : 3 à 5 ans
- Matériel de présentation : 2 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-après illustre les mouvements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2023
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Matériels de bureau et informatique, mobilier	700	66	(309)	-	-	457
Autres immobilisations corporelles	173	-	(173)	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles brut</b>	<b>873</b>	<b>66</b>	<b>(481)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>457</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
Matériels de bureau et informatique, mobilier	(621)	(77)	305	-	-	(393)
Autres immobilisations corporelles	(110)	(62)	173	-	-	-
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(731)</b>	<b>(140)</b>	<b>478</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(393)</b>
<b>TOTAL immobilisations corporelles nettes</b>	<b>142</b>	<b>(74)</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64</b>

#### 5.4 Actifs au titre de droits d'utilisation et dettes de locations

##### Principes comptables

La norme IFRS 16, Contrats de location redéfinit la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location.

Lors de la comptabilisation initiale d'un contrat, le passif locatif est reconnu à hauteur de la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés actualisée au taux d'emprunt marginal de la Société preneuse.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant égal au passif locatif, ajusté notamment du montant des éventuels loyers payés d'avance.

Comme le permet IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer les exemptions de la norme à ses contrats de location à court terme (durées résiduelles inférieures à 12 mois) et à ses contrats dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.

Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation. Pour les contrats de location de véhicules, la durée retenue est celle des contrats.

Le Groupe n'est pas impacté par la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 (concernant l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle ainsi que sur la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué).

Enfin, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de l'obligation locative est le taux d'emprunt que la Société preneuse aurait obtenu si elle avait eu recours à sa banque pour financer l'acquisition du bien loué. Il est estimé à 2,0% pour les périodes avant 31/12/2021 et de 3,0 % à partir du 01/01/2022.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>Variation des droits d'utilisation par catégorie</b>				
Baux Immobiliers (1)	2 145	-	(1 882)	263
Véhicules	112	4	(8)	108
Serveurs	659	-	-	659
<b>Total droits d'utilisation bruts</b>	<b>2 916</b>	<b>4</b>	<b>(1 890)</b>	<b>1 030</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
Baux Immobiliers (1)	(1 848)	(120)	1 856	(112)
Véhicules	(71)	(24)	8	(87)
Serveurs	(511)	(81)	-	(592)
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(2 430)</b>	<b>(225)</b>	<b>1 864</b>	<b>(791)</b>
<b>TOTAL droits d'utilisation nets</b>	<b>486</b>	<b>(221)</b>	<b>(26)</b>	<b>238</b>

(1) La diminution correspond à la restitution des locaux d'Aubervilliers en décembre 2023

## Autres informations

Le montant de la charge d'intérêts sur les obligations locatives, présenté dans le coût de l'endettement brut au compte de résultat, s'élève à 10 milliers d'euros en 2023 (contre 49 milliers d'euros en 2022)

### 5.5 Autres actifs financiers

#### Principes comptables

Selon la norme IFRS 9, Instruments financiers, les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat. Dans l'état de la situation financière, ces catégories correspondent aux autres actifs financiers courants et non courants (note 5.5), aux créances clients et autres actifs courants (note 5.6) et à la trésorerie et équivalent de trésorerie (note 5.9).

#### Classement et évaluation des actifs financiers

La classification proposée par IFRS 9 détermine la façon dont les actifs sont comptabilisés ainsi que leur méthode d'évaluation. Le classement des actifs financiers retenu est fonction de deux critères cumulatifs :

- le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers ; et
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier (correspondant ou non à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts uniquement).

En fonction de l'analyse combinatoire des deux critères, la norme IFRS 9 prévoit trois types de modèles économiques :

- soit les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- soit les actifs sont valorisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur en capitaux propres (recyclables ou non recyclables) ;
- soit les actifs financiers sont évalués à l'arrêté comptable au coût amorti.

#### Dépréciation des actifs financiers

Le principal changement induit par l'application de la norme concerne l'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers (y compris les actifs sur contrat) qui consiste à reconnaître les pertes de crédit attendues à maturité au lieu des pertes encourues selon le modèle d'IAS 39.

Concernant les créances clients, le Groupe a appliqué la méthode simplifiée. L'application de cette méthode n'a pas conduit à la comptabilisation d'une correction de perte de valeur au titre des créances clients.

#### Comptabilité de couverture

L'adoption du modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9 n'a pas modifié la politique de couverture du Groupe.

Les actifs financiers du Groupe sont composés de prêts, de créances et des titres de participations non consolidés. Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

## Participations non consolidées

Les autres actifs financiers comprennent des titres de participations et correspondent aux 2,04% (NFD) qu'Alchimie SA (suite à l'absorption d'Aspin Management) détient dans la société The Artist Academy. Aux termes de la norme IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser ces actifs à la juste valeur par le biais des capitaux propres (OCI). Il n'y a pas eu de dividendes versés par cette participation au titre des exercices présentés

## Prêts et créances

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts, les créances clients et autres créances sont classées au coût amorti.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2023
<b>Immobilisations financières</b>						
Titres de participation	156	-	(8)	-	-	148
Prêts, dépôts et cautionnements	35	31	-	-	(0)	66
<b>Total immobilisations financières brut</b>	<b>190</b>	<b>31</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>213</b>
Prêts, dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL amortissements et dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL immobilisations financières nettes</b>	<b>190</b>	<b>31</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>213</b>

## 5.6 Créances clients

Les créances clients et les comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction au sens d'IFRS 9 lorsque ceux-ci ne comportent pas de composante financement importante. Le Groupe applique un modèle de dépréciation modélisant les pertes de crédit attendues.

Les créances clients et les comptes rattachés se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	1 553	2 192
Factures à établir	760	1 563
Dép. clients et comptes rattachés	(251)	(281)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>2 061</b>	<b>3 475</b>

La ventilation des créances clients et comptes rattachés par échéance au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>0 Jours</b>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>
Factures à établir, Clients et comptes rattachés	2 313	2 094	2	2	4	211
Dép. clients et comptes rattachés	(251)	(51)	-	-	-	(200)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>2 061</b>	<b>2 043</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>11</b>

### 5.7 Créances fiscales et sociales

Les créances fiscales et sociales se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Créances fiscales - hors IS - courant	1 342	1 285
Crédit d'impôt (CIR et loi Fillon)	62	128
Créances sur personnel & org. sociaux	6	23
Créances fiscales courantes	160	167
<b>Créances fiscales et sociales - courant</b>	<b>1 571</b>	<b>1 604</b>
Créances fiscales non courant	-	-
<b>Créances fiscales et sociales - non courant</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Créances fiscales et sociales</b>	<b>1 571</b>	<b>1 604</b>

Aucune créance relative au crédit d'impôt recherche (« CIR ») n'a été générée au titre de la période 2023.

### 5.8 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	79	86
Autres créances	(0)	0
Charges constatées d'avance	118	173
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>198</b>	<b>259</b>

### 5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### Principes comptables

Le Groupe classe en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière et dans le tableau des flux de trésorerie les placements qui satisfont aux conditions d'IAS 7 :

- Détenion dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme ; et
- Actifs à court terme à date d'acquisition, très liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La position de trésorerie du Groupe se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Equivalents de trésorerie	118	118
Disponibilités	5 228	6 285
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>5 346</b>	<b>6 403</b>

## 5.10 Capitaux propres

### Principes comptables

#### Instruments de capitaux propres

Le classement d'un instrument financier ou de ses composantes en capitaux propres dépend de l'analyse de ses caractéristiques financières contractuelles. Lorsque l'entité qui a émis l'instrument financier n'a pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au porteur, l'instrument financier est un instrument de capitaux propres.

#### Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice.

### Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société est constitué de 4 451 322 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

## 5.11 Dividendes versés

La Société n'a pas procédé à versement de dividendes au titre de l'exercice.

## 5.12 Provisions

### Principes comptables

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

### Recours aux estimations et jugements

Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risques comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 131 milliers d'euros au 31 décembre 2023 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	31/12/2023
Provisions pour risques sociaux	230	-	(64)	(35)	131
Provisions diverses	24	-	(24)	-	-
<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>254</b>	<b>-</b>	<b>(88)</b>	<b>(35)</b>	<b>131</b>

## 5.13 Dettes financières courantes et non courantes

### Principes comptables

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif inclut les coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier et les hypothèses sur les variations des taux d'intérêt variables.

Les dettes financières s'analysent comme suit à la clôture des exercices suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	-	-
Comptes courants d'actionnaire - non courant	-	5 589
Intérêt courus sur comptes courants d'actionnaire	-	839
Dettes locatives - non courant	124	253
<b>Dettes financières et dettes locatives non courantes</b>	<b>124</b>	<b>6 680</b>
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	-
Comptes courants d'actionnaire - courant	5 589	798
Intérêts courus sur emprunts - courant	1 154	-
Dettes locatives - courant	132	635
<b>Dettes financières et dettes locatives courantes</b>	<b>6 874</b>	<b>1 434</b>
<b>Total dettes financières et locatives</b>	<b>6 999</b>	<b>8 114</b>

Les échéances des dettes financières en flux de trésorerie non actualisés (hors intérêts) s'analysent comme suit à la clôture des exercices suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>De 1 an à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Compte courant associés	5 589	5 589	-	-
Intérêts compte courant associés	1 154	1 154	-	-
Dettes locatives	256	132	125	-
<b>Total dettes financières et locatives</b>	<b>6 999</b>	<b>6 874</b>	<b>125</b>	<b>-</b>

Le compte courant associés bien que présenté à moins d'un an dans les états financiers au 31/12/2023 a fait l'objet en 2024, avec l'accord de l'actionnaire HLDE, d'une prolongation de l'échéance initialement prévue en novembre 2024 (cf. § ci-dessous).

Les différences entre les dettes financières issues de l'état de la situation financière et les dettes financières en flux de trésorerie non actualisés proviennent de :

- L'utilisation du coût amorti pour les emprunts auprès d'établissements de crédits
- L'actualisation des loyers futurs pour les dettes de location

#### Compte courant d'actionnaire

Suite à la réorganisation du Groupe en 2020, il a été conclu une convention d'avance en compte-courant d'associé avec HLD Europe pour un montant de 7 983 780,58 euros, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5% jusqu'à l'échéance (4 ans). Un remboursement d'au moins 10% hors intérêts est prévu à chaque date d'anniversaire, sauf remboursement anticipé qui interviendra, sous réserve du respect de conditions tenant au niveau de trésorerie et au respect des contrats de financement. A fin décembre 2023, le capital restant dû de ce compte courant s'établit à hauteur de 5 589 milliers d'euros et les intérêts courus à hauteur de 1 154 milliers d'euros.

Ce compte courant devait faire l'objet d'un remboursement intégral (y compris intérêts courus) en novembre 2024. Compte tenu des investissements nécessaires pour déployer les nouvelles offres, la société a obtenu l'accord de l'actionnaire HLDE de ne pas rembourser l'intégralité de ce compte courant à sa maturité (i.e. en novembre 2024). Pour ne pas placer la société en situation de défaut et l'empêcher de continuer ses activités, les parties ont initié des discussions pour un report de la maturité de tout ou partie du compte courant d'au moins 12 mois ou pour la conversion de tout ou partie du compte courant en capital.

## 5.14 Avantages du personnel

### Principes comptables

#### Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

#### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

### Recours aux estimations et jugements

Les obligations au titre des prestations et les actifs du régime peuvent faire l'objet d'une volatilité importante en raison, notamment, de variations des valeurs marchandes et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses varient d'un régime de retraite à l'autre et tiennent donc compte des conditions locales. Elles sont déterminées à l'issue d'un processus formel faisant appel à l'expertise et aux jugements internes du Groupe, en termes financiers et actuariels, ainsi qu'en consultation avec des actuaires et des experts indépendants.

Ces hypothèses pour chaque régime sont revues annuellement et ajustées au besoin pour tenir compte des changements découlant de l'expérience et des conseils actuariels.

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir, pour les salariés de la Société, la Convention collective nationale des Ingénieurs et Cadre métallurgie (CCN 650 pour les salariés cadre et CCN 054 pour les salariés non-cadres).

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Il n'existe pas d'engagement auprès des salariés allemands, britanniques et espagnols ou américains. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,45%
Taux de charges sociales	45%
Taux de progression des salaires	2,00%
Âge de début de carrière	- Cadres : 23 ans - Non-cadres : 21 ans
Âge de départ en retraite	Âge de départ à la retraite à taux plein en fonction de l'année de naissance et des hypothèses d'âge de début de carrière ci-dessus
Taux de rotation	Table décroissante par âge et nulle à 55 ans.
Tables de mortalité	TH-TF 00-02 décalées

Le taux de turnover a été déterminé sur la base du taux moyen observé sur les exercices passés. Une table de taux de turnover décroissante avec l'âge et avec des taux de turnovers nuls à partir de 55 ans a été établie.

Les engagements envers le personnel ont évolué de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2022</b>	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Coût des services passés	<b>31/12/2023</b>
Engagements envers le personnel	190	8	(60)	7	145
<b>Total engagements du personnel</b>	<b>190</b>	<b>8</b>	<b>(60)</b>	<b>7</b>	<b>145</b>

### 5.15 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dettes fournisseurs	874	1 163
Factures non parvenues	5 836	5 706
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>6 710</b>	<b>6 869</b>

Ci-dessous le détail par nature des factures non parvenues :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Sociétés Gestion de Droits	4 610	4 191
Commissions opérateurs	133	187
Sous-Traitance	61	94
Conseil externe	431	336
Partage de revenu	39	137
Coûts de contenus	457	427
Technique et développement	45	69
Autres FNP	60	264
<b>Total factures non parvenues</b>	<b>5 836</b>	<b>5 706</b>

Pour les dettes fournisseurs, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéances supérieures à 1 an au 31 décembre 2023.

## 5.16 Autres dettes fiscales et sociales et passifs courants

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dettes sociales	715	987
Dettes fiscales hors IS	300	576
Dettes fiscales	283	53
<b>Total dettes fiscales et sociales courantes</b>	<b>1 297</b>	<b>1 617</b>

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Avances et acomptes reçus	8	24
Autres dettes	7	13
Produits constatés d'avance	128	168
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>142</b>	<b>205</b>

## 5.17 Juste valeur des instruments financiers

### Principes comptables

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

#### Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

#### Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS13, Evaluation à la juste valeur, établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement).
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9. L'ensemble des valeurs sont de niveau 3.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
	Valeur Etat de Situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par OCI	Prêts et créances	Dettes au coûts amorti
Autres actifs financiers non courants	213	213	-	148	66	-
Créances clients et autres débiteurs	2 061	2 061	-	-	2 061	-
Créances fiscales et sociales courantes	1 571	1 571	-	-	1 571	-
Autres actifs courants	198	198	-	-	198	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 346	5 346	5 346	-	-	-
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>9 389</b>	<b>9 389</b>	<b>5 346</b>	<b>148</b>	<b>3 896</b>	<b>-</b>
Dettes financières non courantes	-	-	-	-	-	-
Dettes locatives non courantes	124	124	-	-	-	124
Dettes financières courantes	6 742	6 742	-	-	-	6 742
Dettes locatives courantes	132	132	-	-	-	132
Dettes fournisseurs	6 710	6 710	-	-	-	6 710
Dettes fiscales et sociales courantes	1 297	1 297	-	-	-	1 297
Autres passifs courants	142	142	-	-	-	142
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>15 148</b>	<b>15 148</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 148</b>

## NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1 Chiffre d'affaires

#### Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 15 pour la comptabilisation de ses produits des activités ordinaires.

A ce titre, le Groupe identifie les différentes prestations promises et détermine si elles sont distinctes à l'intérieur du contrat. Lorsqu'une ou plusieurs obligations de performance sont identifiées, le Groupe répartit le prix de transaction entre les différentes obligations de performance, en tenant compte des éventuelles contreparties variables.

Le Groupe analyse également pour chacune de ces obligations de performance s'il contrôle le bien ou service avant qu'il soit transféré au client final. Si le Groupe détient le contrôle, il agit en tant que principal et comptabilise le produit brut de la prestation. Dans le cas contraire, le Groupe agit en tant qu'agent et comptabilise le produit net.

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement généré par le segment Vidéo via la souscription d'abonnements. Ces abonnements sont comptabilisés sur la base du prix hors taxe payé par le client final lorsque Alchimie est considérée comme l'éditeur du service (Principal) et comptabilisé Net des commissions de distribution lorsque Alchimie est considéré comme fournisseur de contenus uniquement (Agent).

Une autre partie du chiffre d'affaires est générée par le segment Legacy et est liée à des prestations de services professionnels. Pour ces prestations, le Groupe agit essentiellement en tant qu'agent et comptabilise le prix net des commissions de distribution mensuellement.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités du Groupe et les différentes zones géographiques est présentée dans la note 4.

## 6.2 Détails des charges et produits par fonction

La section ci-dessous présente le détail des charges et produits par fonction.

La catégorie « Charges de personnel » est composée des salaires, des honoraires externes et des notes de frais. Les charges de personnel liées à la fonction « Technologie et Développement » sont diminuées en cas d'activation des frais de développements.

### 6.2.1 Coûts des ventes

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
Commissions de facturations	(2 759)	(4 541)
Coûts des licences	(1 035)	(2 565)
Charges de personnel et prestations externe	(187)	(681)
Coûts techniques de livraison	(202)	(428)
Autres	(258)	(628)
<b>Total</b>	<b>(4 441)</b>	<b>(8 844)</b>

### 6.2.2 Technologies et Développement

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
Charges de personnel et prestations externe	(2 089)	(3 212)
Dépréciation plate-forme	(1 186)	(1 216)
Autres	(6)	(8)
<b>Total</b>	<b>(3 282)</b>	<b>(4 436)</b>

### 6.2.3 Frais de marketing et des ventes

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
Frais de publicité et communication	(244)	(731)
Charges de personnel et prestations externe	(1 225)	(2 103)
<b>Total</b>	<b>(1 469)</b>	<b>(2 833)</b>

#### 6.2.4 Frais généraux et administratifs

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
Charges de personnel et prestations externe	(1 238)	(1 504)
Infrastructure IT et Télécom	(530)	(568)
Honoraires et consulting divers	(596)	(986)
Taxes	(79)	(147)
Management fees	(430)	(506)
Loyer, charges locatives et entretien	(94)	(341)
Amortissement droits d'utilisation	(225)	(528)
Dépréciation Goodwill	(251)	(1 003)
Dépréciation actifs	(89)	(303)
Autres	(31)	(60)
<b>Total</b>	<b>(3 562)</b>	<b>(5 946)</b>

#### 6.3 Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe à la clôture de chacun des exercices sont les suivants :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Cadres	38	56
Non cadres	-	8
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>64</b>

#### 6.4 Résultat financier

Le résultat financier inclut : le coût de l'endettement, les intérêts liés aux dettes de location, les produits liés aux placements financiers ainsi que les gains ou pertes de change réalisés ou non. Il se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(325)</b>	<b>(426)</b>
Charges d'intérêt sur compte courant et dettes de location	(325)	(426)
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>114</b>	<b>(222)</b>
Revenus des placements divers	76	1
Produits de changes	112	119
Charges de change	(73)	(341)
<b>Total</b>	<b>(211)</b>	<b>(648)</b>

## 6.5 Impôts sur les bénéfices

### Principes comptables

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont évalués selon l'approche bilancielle au montant que l'entité s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les impôts différés ainsi déterminés sont, le cas échéant, influencés par un éventuel changement du taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture des états financiers.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- L'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- Il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;
- Les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- Les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôt applicables pour les différentes sociétés du groupe sont :

- 25% en 2022 pour les filiales basées en France
- 30% en 2022 pour les filiales basées en Allemagne
- 21% en 2022 pour les filiales basées au Royaume Uni
- 25,46% en 2022 pour les filiales basées au Etats-Unis

## Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
Résultat net du groupe	(1 865)	(512)
Charge d'impôt effective	(229)	(64)
<b>Résultat du groupe avant impôt</b>	<b>(1 636)</b>	<b>(448)</b>
<b>Taux d'imposition du groupe théorique</b>	<b>25,0%</b>	<b>25,0%</b>
Impôt théorique du groupe	409	112
- Différences permanentes	2	419
- Différence de taux d'imposition du groupe	(31)	(112)
- Impôts différés non activés	(609)	(480)
Charge d'impôt effective	(229)	(64)
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>-14,0%</b>	<b>-14,3%</b>

(1) La CVAE est traité en charges d'exploitation au titre de 2022

La société n'a pas constaté d'impôt différé actif au titre de l'exercice 2023.

Les reports déficitaires par entité sont les suivants :

<i>Devises locales en milliers</i>	<b>31/12/2023</b>
Alchimie SA EUR	21 125
Alchimie Inc USD	1 029
Alchimie UK GBP	5 384
Alchimie Plus EUR	162

## 6.6 Résultat par action

### Principes comptables

Conformément à la norme « IAS 33 - Résultat par action », le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice 2023 a été ajusté des événements ayant modifié le nombre d'actions en circulation sans toutefois générer de modification correspondante en termes de ressources pour l'entité.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b> <i>(12 mois)</i>	<b>2022</b> <i>(12 mois)</i>
Résultat net de la période (en K€)	(1 865)	(701)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4 442 197	4 411 822
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>- 0,42</b>	<b>-0,16</b>

## NOTE 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre des arrêtés annuels, la Direction a estimé au mieux de sa connaissance qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note. Les engagements hors bilan sont recensés sur la base des engagements contractuels effectués dans le respect de la procédure d'engagement. Une validation est effectuée sur chacun des contrats par la Direction Juridique, Financière et Direction Générale.

### Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Cautions et garanties bancaires données	-	-
Cautions locations immobilières	114	114
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>114</b>

### Engagements reçus

Aucun engagement reçu n'était recensé pour le Groupe sur l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, compte tenu des investissements nécessaires pour déployer les nouvelles offres, la société a obtenu début 2024 l'accord de l'actionnaire de référence HLDE de ne pas rembourser l'intégralité de son compte courant à sa maturité (i.e. en novembre 2024). Pour ne pas placer la société en situation de défaut et l'empêcher de continuer ses activités, les parties ont initié des discussions pour un report de la maturité de tout ou partie du compte courant d'au moins 12 mois ou pour la conversion de tout ou partie du compte courant en capital.

## NOTE 8 AUTRES INFORMATIONS

### 8.1 Gestion et évaluation des risques financiers

La Société peut se trouver exposée à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, elle met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

### 8.2 Risque de taux

Le Groupe n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt en raison de l'absence de prêt à taux variable au 31 décembre 2023.

### 8.3 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque et dépôts à terme essentiellement) et de garanties financières données. Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

#### Créances clients :

Les créances clients du Groupe proviennent essentiellement de prestataires de solutions de paiements (opérateurs télécoms, Google Pay, Apple Store, Amazon) en charge de collecter les paiements pour le compte des sociétés du Groupe auprès du client final. Bien que ces créances soient concentrées sur un nombre limité d'acteurs, le Groupe estime qu'il n'y a pas de risque significatif de recouvrement des créances d'exploitations pour les activités du groupe en raison de la solidité financière de ces opérateurs (cf note 2).

La ventilation des créances clients et comptes rattachés par échéance au 31 décembre 2023 est présentée dans la note 5.6.

### 8.4 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le risque de change est limité au délai d'encaissement (60 jours en moyenne) du chiffre d'affaires facturé aux clients et concerne principalement l'activité en Grande-Bretagne et US. Néanmoins, le risque est encore plus limité au regard des besoins en fonds de roulement des deux filiales.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023 est facturé essentiellement en EUR (88,8%), en GBP (4,8%) et en USD (6,4%).

### 8.5 Risque de liquidité

À la date de la clôture des comptes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

La société considère être en mesure d'adapter sa structure en fonction des résultats commerciaux de cette diversification.

A la date de la clôture de ses comptes consolidés, le Groupe considère ne pas s'exposer à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois, et les comptes consolidés sont donc arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

La trésorerie nette au 31 décembre 2023 s'élève à 5 346 milliers d'euros (cf. note 5.9). La continuité d'exploitation a été analysée (cf. note 2). La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, au 31 décembre 2023, être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

La société a en effet prévu de sursoir le paiement du compte courant d'actionnaire prévu en novembre 2024 avec l'accord de l'actionnaire HLDE.

## 8.6 Passifs éventuels

### Principes comptables

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, comme étant :

- Soit des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- Soit des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que : (i) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations, ou (ii) le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Aucun passif éventuel n'a été identifié au 31 décembre 2023.

## 8.7 Parties liées

### Principes comptables

Selon la norme IAS 24, Information relative aux parties liées, une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers. Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- une entreprise associée du Groupe ;
- un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

Les parties liées identifiées au 31/12/2023 sont les suivantes :

- Les filiales du Groupe (cf. note 3)
- HLD Europe, actionnaire majoritaire de la Société
- Les dirigeants de la Société, soit le Président et la Directrice Générale de la Société et les membres du Conseil d'Administration

#### 8.7.1. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les filiales du Groupe ont été effectuées à des conditions normales du marché, c'est-à-dire comparables à celles qui seraient usuelles entre parties indépendantes.

Les principales prestations inter-sociétés se définissent de la façon suivante :

La Société met à disposition des filiales de distribution (Alchimie GmbH, Alchimie U.K, Alchimie Inc., alchimie Plus) les services suivants :

- Mise à disposition de l'infrastructure technique et de la plateforme technologique mutualisée pour la réalisation, la maintenance, l'évolution, l'hébergement des services éditée et commercialisé par une filiale.
- Mise à disposition d'équipes techniques pour le développement spécifique de projets.
- Mise à disposition de personnel dans les domaines du marketing, des ventes, Relation Client, Produit, Editorialisation, Business Intelligence, fonctions supports (Contrôle de gestion, Administration des ventes et des achats, comptabilités).
- Mise à disposition du catalogue de vidéo à ses filiales en vue de leur éditorialisation et diffusion dans les différentes chaînes de vidéo à la demande.

Outre le compte courant dont le Groupe dispose avec HLDE (dont les modalités sont décrites en note 5.13), le Groupe, n'a aucune autre transaction avec HLD Europe au sens de IAS 24.

Des prestations de services divers sont effectuées par les sociétés Aubisque Management représentée par Nicolas d'Hueppe Président du conseil d'administration et 31Conseil par Pauline Grimaldi d'Esdra, Directrice Générale.

#### 8.7.2. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont composés de la Directrice Générale, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général Délégué et administrateurs.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération fixe	479	494
Rémunération variable	120	149
Jetons de présence	54	54
Total	653	697

### 8.7.3. Honoraires du Commissaire aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
	Grant Thornton	EY
Commissariat aux compte	64	100
Services autres que la certification des comptes	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>100</b>